

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT SAVOIE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT N° 2019-07-17-DCM51 Séance du mercredi 17 juillet 2019
<u>Nombre de Membres</u> Afférents au Conseil : 11 En exercice : 9 Membres présents : 5 Nombre de pouvoirs : 1 <u>Date de convocation</u> 10/07/2019 <u>Date d'affichage</u> 23/07/2019	L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept juillet à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BIENASSIS, Maire. Secrétaire de séance : Xavier DELAPORTE Présents (5) : Thida AO, Brigitte BIENASSIS, Xavier DELAPORTE, Christophe ERROUET, Sébastien SAULE Absents (1) : R. FONSECA Absents excusés (3) : Louis BOCCHINO, Isabelle CAVALLO, Elsa CHARRIER, Pouvoir (1) : de Isabelle CAVALLO à Thida AO Quorum (5) : atteint

Référence : 9 Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Objet de la délibération :

**MOTION de soutien à l'APPEL NOUS VOULONS DES COQUELICOTS
pour l'interdiction des pesticides de synthèse**

L'Appel des coquelicots a été lancé le 12 septembre 2018 par le collectif « Nous voulons des coquelicots », constitué par plus de 80 organisations non gouvernementales et de nombreuses personnalités publics et acteurs économiques. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides.

Plus de 555 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. A Saint Pierre d'Entremont, nous n'avons pas attendu cette réglementation pour faire en sorte que les pesticides n'aient plus droit de cité dans la commune. En effet, l'arrêt de l'usage des pesticides par les services de la commune dans les espaces publics qu'elle gère date de 2015. La commune a signé la charte « Objectif Zéro Pesticides dans nos villes et villages » en avril 2016.

Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études – non financées par les lobbies – concluent aux mêmes résultats : ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc. Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un « effondrement catastrophique des écosystèmes naturels ».

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'Appel des coquelicots.

Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montre, chaque semaine, que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Soutient l'Appel des coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse.
- Manifeste son attachement à la préservation de nos biens communs et de la santé de nos générations futures
- Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leurs préjudices,
- S'engage à ouvrir le passage du citoyen, devant la mairie, tous les premiers vendredis du mois, tant que durera cet appel, à celles et ceux qui souhaitent se rassembler dans le cadre de l'appel des coquelicots,
- Demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Pour copie conforme, à SAINT PIERRE D'ENTREMONT, le 17 juillet 2019



Brigitte BIENASSIS, la Maire

**Certifiée exécutoire la présente délibération
transmise le 23 juillet 2019 à la Préfecture de la Savoie**



Brigitte BIENASSIS, la Maire